

Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : En complément des aides techniques et de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux, la Ville apporte un soutien aux clubs sportifs bisontins par l'attribution annuelle de subventions. Plusieurs programmes financiers permettent de prendre en compte les différents aspects de la vie sportive : pratique amateur et de haut niveau, manifestations sportives, animations sportives, activités vacances, interventions dans les quartiers et actions d'éducation et d'insertion par le sport.

1. Programme « Animations sportives »

1.1- Soutien aux Comités départementaux et clubs engagés dans des actions d'animation

Structures	Montant saison 2008/2009	Acomptes versés	A verser
Amicale Cycliste AMCB	5 540 €	3 520 €	2 020 €
Comité Départemental Olympique et Sportif	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Comité Départemental Tennis de Table	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Comité Départemental Volley-Ball	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Club Pugilistique Bisontin CPB	6 000 €	3 000 €	3 000 €
Association des Sports de Glace ASGB	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Besançon Skating Club BSC	7 000 €	4 400 €	2 600 €
Besançon Gymnastique Rythmique	1 800 €	900 €	900 €
Comité Régional Handisports	4 000 €	1 500 €	2 500 €

1.2 - Programme Vacances

Structures	Action	Subvention 2008
Association des Sports Extrêmes ASEB	Vital'Sport Février et Pâques 09	1 395 €
La Saint-Claude	Vital'Sport février	400 €
La Française	Vital'Sport Février et Pâques 09	525 €
Ligue des Sports de contact	Vital'Sport Février et Pâques 09	360 €
ASPOHB	Vital'Sport février	200 €
SNB Aviron	Vital'Sport Février et Pâques 09	700 €

La dépense totale soit **22 160 €** sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2009, à l'imputation 65.40.6574.4825 / 20300.

2. Sport de haut niveau individuel

Deuxième versement de la saison 2008/2009 calculé sur la base des performances et résultats des athlètes au cours de l'année civile 2008 en application des principes adoptés par le Conseil Municipal de juillet 2005 :

CLUB	Discipline	Versement 2007/2008 Référence performances Rappel	Versement 2008/2009 Référence performances
Avenir Natation Besançon	Natation	7 100 €	11 150 €
Amicale Cycliste Bisontine	Cyclisme	13 125 €	2 800 €
Ass. Sports Extrêmes ASEB	Roller	1 850 €	1 600 €
Besançon BMX	BMX	nouveau	800 €
Balise 25	Course d'orientation	1 750 €	2 125 €
Besançon Gymnastique Rythmique - BGR	Gymnastique rythmique	1 400 €	1 400 €
Besançon Ring Athlétic	Boxe	3 950 €	15 500 €
Besançon Triathlon	Triathlon	2 000 €	2 000 €
BRC Omnisports	Escrime	5 850 €	4 175 €
Besançon Skating Club BSC	Curling	6 813 €	8 875 €
BUC Escrime	Escrime	800 €	400 €
Club Pugilistique Bisontin CPB	Lutte	28 675 €	29 600 €
Centre Ecole Parachutisme	Voile contact	4 425 €	5 600 €
Centre Omnisports P. Croppet	Tir à l'arc	0 €	1 000 €
Doubs Sud Athlétisme	Athlétisme	10 450 €	16 075 €
Entre Temps	Escalade	0 €	200 €
Franche-Comté Judo	Judo	26 000 €	22 200 €
Karaté Sport 25	Karaté	0 €	400 €
La Française	Haltérophilie	12 688 €	9 875 €
Orientation Team Besançon	Orientation	7 750 €	8 963 €
Planoise Karaté Académy	Karaté	400 €	400 €
PSB Judo	Judo	0 €	400 €
Ring Olympique Bisontin	Boxe anglaise	0 €	1 200 €
Sauvegarde Karaté Club	Karaté	188 €	438 €
Sport Nautique Bisontin	Canoë-kayak	7 775 €	7 100 €
Tennis Grand Besançon	Tennis	2 000 €	1 400 €
	TOTAL	144 989 €	155 676 €

La dépense totale soit **155 676 €** sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2009 - 65.40.6574.4824 / 20300.

3. Subventions pour manifestations et exceptionnelles

ASA Séquanie	1 500 €
Course de côte de Vuillafans - Echevannes	
Ring Olympique Bisontin	5 000 €
Aide suite rénovation salle	
Amicale Cycliste Bisontine	1 700 €
Aide à l'acquisition d'un véhicule - 2 ^{ème} tranche	
ASPTT de Besançon	500 €
Réalisation d'un ouvrage sur l'histoire du club	

La dépense totale soit **8 700 €** sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2009, à l'imputation 65.40.6574.4822 / 20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces attributions de subventions et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.